

# **Grand Prix de la Fondation pour l'école**

## **Concours national de langue et de culture françaises**

### **pour les élèves de CM2 et de 4<sup>e</sup>**

## **Règlement du concours**

Le Grand Prix de la Fondation pour l'école est un concours national de langue et de culture françaises, destiné à encourager et récompenser les jeunes « amoureux de la langue française et habités par le bonheur d'écrire ». Il s'adresse, d'une part, aux élèves de CM2 (7<sup>e</sup>) et, d'autre part, aux collégiens de 4<sup>e</sup>.

### **I – Les candidats**

Le concours est destiné aux élèves de CM2 (7<sup>e</sup>) et de 4<sup>e</sup> scolarisés dans des établissements publics et privés (sous ou hors contrat), dans le cadre d'un cours par correspondance ou de l'école à la maison.

### **II – Formalités d'inscription**

Le professeur (professeur de français ou professeur principal) inscrit sa classe au concours, par courriel à [grandprix@fondationpourlecole.org](mailto:grandprix@fondationpourlecole.org), avant la date limite fixée au calendrier de l'année. L'inscription est gratuite. Elle lui sera confirmée par retour de courriel. Les sujets lui seront envoyés par courriel. Il reviendra au professeur de les photocopier en autant d'exemplaires qu'il y aura de candidats et d'en assurer la confidentialité.

Les enfants faisant l'école à la maison ou relevant de l'enseignement par correspondance s'inscriront directement par courriel à l'adresse [grandprix@fondationpourlecole.org](mailto:grandprix@fondationpourlecole.org) avant la date limite fixée au calendrier de l'année, en mentionnant leurs coordonnées et leur niveau (CM2 ou 4<sup>e</sup>). La direction du concours leur fera parvenir une ou plusieurs adresses d'établissements scolaires participants pour y passer les épreuves. Il appartiendra aux familles de contacter ces établissements.

### **III – Lieu de l'épreuve**

L'épreuve a lieu dans l'établissement de la (ou des) classe(s) participante(s). Elle se déroulera sous l'autorité et la seule responsabilité du professeur de français ou du professeur principal de la classe, appelé ci-après professeur référent.

Les enfants scolarisés à domicile ou relevant de l'enseignement par correspondance doivent passer les épreuves dans l'école ou le collège qu'ils auront contacté. Les

établissements passant le concours s'engagent à accueillir ces candidats libres et à leur faire passer l'épreuve dans les mêmes conditions qu'à leurs élèves. A l'issue de l'épreuve, ils enverront les copies des candidats libres non corrigées à la direction du concours sous bordereau séparé, par courrier recommandé avec avis de réception.

Si plusieurs classes d'un même établissement participent au concours, il est demandé d'organiser l'épreuve simultanément dans toutes les classes concernées pour garantir l'équité.

#### **IV – Durée de l'épreuve**

L'épreuve durera 1 h 30 pour les classes de CM2 et 2 heures pour les classes de 4<sup>e</sup>.

#### **V – Dates de l'épreuve**

L'épreuve se déroulera pendant la Semaine de la langue française (*voir le calendrier de l'année*), au jour et à l'heure librement fixés par l'établissement. Si plusieurs classes d'un même établissement concourent, elles doivent composer simultanément.

#### **VI – Définition du sujet**

Le sujet comprend 3 parties :

- des exercices sur la langue française : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire (coefficient 3),
- des questions de culture générale (coefficient 2),
- une rédaction sur un sujet imposé (coefficient 5).

#### **VII – Modalités de participation et de correction**

Les sujets et le corrigé des deux premières parties seront envoyés par courriel au professeur référent, qui en assurera la confidentialité. Il se chargera de faire autant de photocopies des sujets qu'il y aura de candidats.

Les élèves de CM2 utiliseront des copies doubles petit format et ceux de 4<sup>e</sup> des copies doubles grand format. Les candidats devront noter en haut à gauche de chaque copie utilisée leurs nom, prénom et classe, sans y mentionner le nom de leur établissement.

La préparation de ces documents devra être réalisée en dehors du temps imparti pour concourir. Chaque copie devra être numérotée. Les élèves devront écrire très lisiblement.

Le professeur référent corrigera l'ensemble des copies au regard du corrigé transmis. Il notera chaque partie sur 20 (exercices sur la langue française, questions de culture générale, rédaction sur un sujet imposé). Il veillera à ne porter en marge des copies que les annotations strictement nécessaires. Il les complétera, le cas échéant, par un commentaire général à la fin de la copie.

Le professeur référent enverra les meilleures copies de chaque classe par lettre recommandée avec avis de réception, avant la date limite fixée au calendrier de l'année, à la Direction du concours, Fondation pour l'école, 25, rue Sainte-Isaure, 75018 Paris. Il joindra à son envoi le bordereau dont le modèle lui aura été envoyé lors de l'inscription et où figureront le nom et l'adresse de l'établissement ainsi que les coordonnées de la

personne à contacter si l'un des élèves est lauréat du concours. Ce document ne sera communiqué au jury qu'après la correction et le classement des copies.

Nombre de copies à envoyer au jury :

Si votre classe compte...	15 élèves au maximum	de 16 à 25 élèves	plus de 25 élèves
Vous pouvez envoyer...	2 copies au maximum	3 copies au maximum	4 copies au maximum

Les copies envoyées feront l'objet d'une nouvelle correction par le jury afin d'établir le classement général et la liste des lauréats.

Les notes et le classement final seront sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

### **VIII – Publication des résultats**

Les quinze meilleures copies de chaque section recevront un prix. Les rédactions primées ainsi que les photos des lauréats pourront être publiées par la Fondation. La participation au concours suppose l'acceptation de cette publication.

La liste complète des lauréats sera publiée sur le site de la Fondation [www.fondationpourlecole.org](http://www.fondationpourlecole.org).

### **IX – Remise des prix**

Une remise de prix sera organisée à Paris, un mercredi après-midi du mois de juin, au cours duquel le classement final sera révélé. Les invitations seront envoyées aux professeurs référents, qui se chargeront de les transmettre aux lauréats. Les écoles et collèges organisateurs se chargeront, en accord avec les parents, de financer le voyage de leur(s) lauréat(s) à Paris, où ils recevront leur prix.